

# Commune de Saorge

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

En la salle du Conseil de la Mairie, à 19 heures, en séance retransmise sur Facebook, présidée par  
Madame Brigitte BRESC, Maire.

**PRÉSENTS** : Messieurs les adjoints: Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO,  
Mesdames les conseillères municipales: Gyslaine DAHON, Aline TOESCA.

Monsieur le conseiller municipal: Patrick ANGELMANN.

Procuration de Monsieur Christian PRADIER à Monsieur Ange FRACASSI.

**ABSENTE**: Madame Anne GACOIN.

Madame le Maire annonce la démission de Monsieur Roger GIOANNI.

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 02.

Madame Gyslaine DAHON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame le Maire retire de l'ordre du jour le point 15.

### **1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2020.**

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le **compte-rendu du 9 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

### **2° - Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 01/2021 en date du 31/12/2020 : contrats d'assurance motos scooters entre la Commune et GROUPAMA.
- Décision n° 2/2021 en date du 07/01/2021 : bail de location de l'appartement communal avenue Davéo à M. AIPERTO Jean-Pierre.
- Décision n° 03/2021 du 19/11/2020 : contrat d'assurance multirisque VILLASSUR : COMMUNE/GROUPAMA.
- Décision n° 04/2021 du 26/01/2021 : convention commune /Établissement ma petite boutique - la petite épicerie relative à la restauration scolaire.
- Décision n° 05/2021 du 10/03/2021 : modification de la période de versement des fonds de la régie de la bibliothèque municipale.

### **3° - Compte administratif 2020 du budget de la commune.**

Madame le Maire donne lecture du compte administratif 2020 au conseil municipal et en expose les grandes lignes.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur Ange FRACASSI, premier adjoint, hors la présence du Maire, approuve à l'unanimité des présents ou représentés le compte administratif du budget de la commune pour l'exercice 2020.

### Résultat de l'exercice 2020 :

DEPENSES :	- Section de fonctionnement :	666 936,40 €
	- Section d'investissement :	670 164,31 €
RECETTES :	- Section de fonctionnement :	715 553,63 €
	- Section d'investissement :	906 414,14 €

Résultat section de fonctionnement : 48 617,23 €

Résultat section d'investissement : 236 249,83 €

Résultat de l'exercice : 284 867,06 €

Pour mémoire résultat de l'exercice précédent (2019) :

section de fonctionnement : 725 797,67 €

section d'investissement: 61 188,89 €

TOTAL : 664 608,78€

Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

section de fonctionnement: 242 077,21 €

section d'investissement: 175 060,94 €

TOTAL : 417 138,15 €

#### 4°- Compte administratif 2020 du budget de convention de gestion provisoire: eau, assainissement, eaux pluviales.

Madame le Maire rappelle que l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales, compétence récupérée par la CARF, était en gestion provisoire communale pour le fonctionnement, l'investissement étant depuis géré par la CARF.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé approuvé à l'unanimité, sur proposition de M. FRACASSI Ange, premier adjoint, hors la présence du Maire, et ainsi qu'il suit, le compte administratif du budget de la convention de gestion provisoire « eau, assainissement et pluvial » pour l'exercice 2020 :

### Résultat de l'exercice 2020 :

DEPENSES :	- Section de fonctionnement :	28 291,02 €
	- Section d'investissement :	0 €
RECETTES :	- Section de fonctionnement :	28 619,52 €
	- Section d'investissement :	0 €

### Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Résultat de clôture exercice 2019 : 5 161,54 €

Résultat section de l'exercice 2020 : 328,50€

Résultat de clôture 2020 : 5 490,04 €

#### 5° - Approbation du compte de gestion de la trésorière budget de la commune.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance et fait constater l'exacte correspondance du compte administratif de la commune avec le compte de gestion tenu par la trésorière. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la trésorière pour l'exercice 2020.

#### 6° - Approbation du compte de gestion de la trésorière budget de convention de gestion provisoire.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance et fait constater l'exacte correspondance du compte budget eau et assainissement de la commune avec le compte de gestion budget eau et assainissement tenu par la trésorière. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion eau et assainissement de la trésorière pour l'exercice 2020.

#### 7° - Affectations des résultats 2020 des budgets de la commune et de la gestion provisoire eau, assainissement, eaux pluviales.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 242 077,21 € et considérant la dissolution du budget de convention de gestion provisoire eau assainissement eau pluviale par délibération du conseil municipal en date du 09/12/2020, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice	48 617,23 €
Résultat antérieur reporté	193 459,98 €
Résultat à affecter	242 077,21 €
Résultat du budget convention gestion provisoire	5 490,04 €
<b>RÉSULTAT A AFFECTER EN 2021</b>	<b>247 567,25 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	175 060,94 € €
État des restes à réaliser d'investissement	- 231 731,86 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 56 670,92 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>247 567,25 €</b>
Affectation au 1068 en recettes d'investissement	56 670,92 €
Report en fonctionnement R 002	190 896,33 €

#### 8° - Vente de la parcelle communale D 841 à un particulier.

Madame le Maire indique avoir reçu une demande d'acquisition de la parcelle D841 par un particulier qui en a proposé 5 000 €. Cette parcelle avait été achetée par la commune pour en faire un parking mais la zone étant rouge aucune construction n'est possible.

Le matin du conseil municipal un autre particulier a demandé à consulter l'appel d'offre de la mairie au sujet de cette vente et s'est dit intéressé.

La commune n'a pas mis d'appel d'offre étant donné qu'elle n'avait pas l'intention de vendre cette parcelle mais qu'elle souhaitait étudier la demande du premier particulier.

Madame le Maire expose que la vente de gré à gré est possible afin de satisfaire la première personne.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de vendre à l'enveloppe avec une mise à prix minimale de 5 000 € si plusieurs acquéreurs se présentent.

Aucune décision définitive n'est prise. Aucun vote n'est proposé au conseil municipal, ni sollicité.

Ce point sera donc à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

### **9° - Bail entre la commune et la société de pêche la Truite Roya'le.**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le bail conclu le 09 décembre 2019 entre la commune et la société de pêche de Saorge « la truite Roya'le ».

Dans un courrier en date du 05 février 2021 le Président de la société de pêche sollicite la suspension du bail du fait des dégâts occasionnés par la tempête Alex du 2 octobre 2020 sur la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de résilier le bail conclu entre la commune et la société de pêche de Saorge « la truite Roya'le » à compter de la présente année et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

### **10° -Renouvellement de la convention entre la Commune et le Conseil Départemental dans le cadre du groupement de commandes de travaux pour les voiries communales et leurs dépendances.**

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au groupement de commandes de travaux pour les voiries communales acté par une convention constitutive entre la commune et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Cette convention permet aux communes de solliciter des prestations auprès des détenteurs des marchés qu'elles rémunèrent directement et que le groupement constitué a pour vocation la passation et l'exécution des marchés.

La convention arrivant à échéance le 16 mai 2021, Mme le maire propose de renouveler l'adhésion de la commune au groupement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **11° - Revalorisation de l'oliveraie sous le village: acquisition par la Commune de parcelles.**

Monsieur Jean-Pierre PIOLAT rappelle le projet de la commune pour la préservation et valorisation du foncier agricole de la commune. Un projet de reconquête des parcelles d'oliviers sous le village est envisagé avec l'entretien et la création d'un sentier découverte.

Une offre d'achat a été faite par la SAFER aux propriétaires du socle sud.

Sept d'entre eux ont répondu favorablement.

Monsieur PIOLAT propose d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées D 1083, D 1068, D 537, D 554, D 1036, D 1075, D 1116, D 1074, D 1085, D 1113, D 1072, D 1163, D 1177, D 513, D 1050, D 1147, D 1107 et D 1110.

Le prix de vente global des parcelles s'élevant à 7 000 €.

Les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la commune,

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces achats de parcelles et autorise Madame le Maire à signer les pièces et actes nécessaires à la réalisation de ces achats.

### **12° - Approbation du rapport annuel 2020 de la CARF sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

Madame le Maire expose que Saorge n'est pas bien placée dans le tri sélectif et que le fait de déplacer les poubelles de tout venant vers les bacs de tri sélectif va peut-être permettre de changer cet état de fait. Les bacs de tris sélectifs vont être changés par la CARF.

D'autre part la CARF a adressé aux maires de chaque commune membre le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le conseil communautaire a approuvé le rapport lors de sa séance du 18 décembre 2020.

Le rapport établi et approuvé par le conseil communautaire de la CARF doit faire l'objet d'une information au sein du Conseil Municipal de chaque commune membre de la communauté d'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité atteste avoir pris connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

### **13°-Approbation du rapport annuel 2019 de la CARF sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.**

Monsieur Dominique AIPERTO expose la nécessité pour la CARF de refaire la fosse septique qui n'est plus aux normes mais ce sont des travaux très onéreux et longs. L'urgence est à la réfection provisoire de la fosse actuelle vu la pression des Italiens qui n'apprécient pas à juste titre de voir leurs eaux souillées surtout à l'approche de l'été. La réfection est prévue pour la fin avril.

D'autre part la CARF a adressé aux maires de chaque commune membre le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Le Conseil Communautaire en a pris acte lors de la séance du 18 décembre 2020.

Le rapport établi et approuvé par le Conseil Communautaire de la CARF lors de la séance du 18 décembre 2020, doit faire l'objet d'une information au sein du Conseil Municipal de chaque commune membre de la communauté d'agglomération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, atteste avoir pris connaissance de ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Ce rapport sera tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie.

### **14° - Approbation du rapport annuel 2019 de la CARF sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.**

Monsieur Dominique AIPERTO expose les différents travaux de la CARF pour acheminer l'eau potable depuis la source de Merim pour desservir la commune et les difficultés rencontrées et donc l'effort nécessaire pour économiser l'eau. Il signale qu'à terme la CARF va installer des compteurs d'eau pour suivre les directives nationales.

D'autre part la CARF a adressé aux maires de chaque commune membre le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil Communautaire en a pris acte lors de la séance du 18 décembre 2020.

Le rapport établi et approuvé par le Conseil Communautaire de la CARF lors de la séance du 18 décembre 2020, doit faire l'objet d'une information au sein du Conseil Municipal de chaque commune membre de la communauté d'agglomération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, atteste avoir pris connaissance de ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public au secrétariat de mairie.

### **15° - Plan de financement modificatif des travaux de la chapelle des Pénitents rouges.**

Point retiré de l'ordre du jour.

### **16°-Convention Habitat à caractère multisite entre la commune et l'établissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Madame le Maire informe l'assemblée de la procédure à intervenir dans la gestion des biens impactés par la tempête Alex du 2 octobre 2020 et /ou soumis à risque naturel majeur pouvant faire l'objet d'acquisition amiable dans le cadre du fonds Barnier, après détermination de leur éligibilité. Afin de pouvoir procéder à l'acquisition du foncier, Madame le Maire propose de conclure avec l'Établissement public foncier de PACA (EPF) une convention d'adhésion habitat à caractère multi-sites. L'établissement réalisera l'acquisition des biens, engagera les procédures de sécurisation, de démolition en attendant que la commune perçoive le fonds Barnier attribué par l'État et devienne propriétaire des sites fonciers.

La commune s'engage à valider les sites particuliers d'intervention de l'EPF préalablement aux acquisitions.

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a adhéré au dispositif dans sa séance du 17 décembre 2012, la convention a été signée le 1er février 2013.

Les engagements réciproques entre la commune et l'EPF sont détaillés dans une convention.

Madame le Maire propose d'adhérer au dispositif de la convention habitat à caractère multi-sites EPF / CARF


Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention habitat à caractère multi sites et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion.

**17° - Informations diverses.**

- Madame le Maire regrette l'incivisme de bon nombre de propriétaires de chien qui les laissent faire leurs besoins dans les rues du village et ne ramassent pas leurs crottes alors que la commune a mis des sacs à disposition à plusieurs endroits. Certains chiens sont tout simplement laissés libres de divaguer alors que la laisse est obligatoire !
- Madame le Maire rappelle que les feux de bois sec sont tolérés mais seulement jusqu'à 15h 30 et qu'il est obligatoire d'avoir de l'eau sur place pour pouvoir éteindre le feu rapidement et surtout qu'il ne doit pas rester sans surveillance ... en particulier la nuit.  
La réserve d'eau étant limitée pour le village du fait de la tempête Alex, il serait préférable de ne pas brûler mais d'utiliser un broyeur: la CARF remboursant une partie de l'achat sur demande.
- Monsieur Jean-Pierre PIOLAT expose les travaux qui ont commencé au niveau des moulins et de la chapelle Saint Roch: L'accès sera goudronné et végétalisé. La chapelle et les moulins seront restaurés et cela permettra de récupérer un tableau qui est en dépôt au palais Lascaris à Nice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 19h 59.

Pour procès-verbal de séance, la secrétaire :

Gyslaine DAHON


Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :

Brigitte BRESC


Pour insertion au Registre des Délibérations, les autres membres du Conseil Municipal présents à la séance :

Ange FRACASSI	Jean-Pierre PIOLAT	Dominique AIPERTO
Patrick ANGELMANN		Aline TOESCA